Néologie et terminologie : activités et réflexions

Pour présenter le nouveau Service de néologie et terminologie de l'Inalf, on résume les principales missions de ce service dont une tâche importante est l'assistance aux commissions spécialisées de terminologie et de néologie dans le cadre du dispositif d'enrichissement de la langue française. On propose une typologie de ses activités et on discute certains éléments méthodologiques mis en œuvre ou observés en terminologie ponctuelle.

Termes-clés : terminologie ponctuelle ; veille néologique ; description de l'usage ; étiquetage par domaines ; variation ; recommandations officielles.

Il nous a longtemps semblé prématuré d'intervenir dans un numéro de revue consacré aux « nouveaux outils pour la néologie ». En effet, le SNT (Service de néologie et terminologie) créé il y a quelques mois seulement(1), est trop jeune pour prétendre donner aujourd'hui des renseignements généraux sur ou pour la néologie. C'est pourtant bien dans ce secteur qu'il œuvre, ayant repris, pour certaines de ses missions, une partie des activités du CTN. L'équipe, très restreinte, de permanents participant partiellement à ces travaux, a déjà, outre une longue expérience de la lexicographie, celle de la lexicographie de spécialité(2). Elle a participé à la constitution et à l'expérimentation de plusieurs bases de données lexicales, dictionnairiques ou textuelles, dans les domaines de spécialité(3), et traque de longue date les néologismes dans les textes(4).

Après avoir décrit (en 1) les missions qui reviennent au SNT5 dans le cadre des travaux pour les commissions spécialisées de terminologie, il est nécessaire d'établir un relevé des requêtes qu'elles entraînent (en 2), qui sera suivi (en 3) de l'exposé des moyens et de la méthodologie adoptés puis de l'évocation de quelques constats et perspectives (en 4).

(1) À l'issue de deux réunions déterminantes à la Délégation générale à la langue française (DGLF) en septembre 1998, ayant eu pour but de re-diriger une partie des missions du CTN (sous la responsabilité de John Humbley) vers le SNT (sous notre responsabilité). Cela a pu se faire grâce à une convention avec la DGLF (voir le *Rapport annuel de la Commission générale de terminologie et de néologie*, DGLF, 1998, p. 24).

(2) Il s'agit de Pierrette Marchaudon, de Violette Tolédano et de nous-même, toutes trois ayant participé à la rédaction du *Trésor de la langue française* (*TLF*) puis, dans le cadre des travaux de l'Équipe Sciences et techniques, au *Supplément* au *TLF* pour les termes de spécialité et les emprunts à l'angloaméricain, et enfin, dans le cadre du projet *DFST*, à la création de bases de données lexicales dans les domaines de spécialité. On trouvera des précisions sur ce projet dans Candel 1994.

(3) Participation au choix des textes pour la base textuelle *Scitech*, exploitation de la base de dictionnaires ITC1 et 2, création de la base lexicale *Lexitech*, rédaction de vocabulaires (jusqu'en 1997).

(4) Nous élaborons notamment une étude sur la définition dans les textes de spécialité.

(5) Dans le cadre de la convention avec la DGLF citée ci-dessus en note 1.

1 Les actions du SNT dans le cadre des travaux pour les commissions de terminologie.

Trois types d'activités se dégagent: l'assistance aux commissions spécialisées de terminologie et de néologie, l'assistance à la commission générale de terminologie, caractérisées l'une et l'autre par la rédaction et la diffusion de documents en amont des séances; et enfin, la participation aux travaux et réflexions des commissions en cours de séance, sous la forme d'avis, de propositions, de commentaires(6). Ces trois activités se traduisent par la collecte d'informations préexistantes aussi bien que par des suggestions, voire des recommandations.

D'une façon générale, il s'agit de terminologie ponctuelle. Tout au plus aborde-t-on la terminologie systématique ou ses méthodes en quelques occasions, de manière ponctuelle: on peut être amené à traiter d'éléments ou de sous-ensembles d'une terminologie (*cf.* le champ de la toxicodépendance dans le domaine de la santé, avec notamment les termes *assuétude*, *addiction*, leurs synonymes et leurs équivalents). Mais il ne s'agit pas de rédiger des terminologies en tant que telles.

2 Une typologie des missions proposées au SNT dans le cadre des travaux des commissions spécialisées de terminologie.

On trouve, résumés dans le tableau 1, deux types de demandes: l'assistance à la veille néologique et terminologique (ci-dessous en 2.1) et la recherche d'un terme français équivalent à un terme anglo-américain (en 2.2). Deux autres types de travaux pour les commissions spécialisées de terminologie et de néologie sont présentés au tableau 2: l'élaboration ou la reformulation d'une définition (en 2.3) et l'examen ou le réexamen d'un terme ou d'une forme (en 2.4). Quelques observations générales sont présentées en 2.5.

2.1 L'assistance à la veille néologique et terminologique

La veille néologique et terminologique se fait par le repérage et la collecte de néologismes terminologiques, et concerne les termes eux-mêmes aussi bien que leurs définitions.

2.2 La recherche d'un terme français équivalent à un terme anglo-américain

Ce type d'étude regroupe trois cas de figure. Soit le terme discuté est déjà en usage en français, on en recherche un autre, qui peut être un néologisme de forme et on aménage une définition de ce terme en français. Soit le terme étudié est en train de s'implanter en français, tout comme le concept auquel il renvoie a lui-même franchi les frontières: la recherche porte alors sur un néologisme de forme et de sens et s'accompagne aussi d'une recherche de définition en français de ce terme. Soit, enfin, le terme français recherché peut lui-même être l'équivalent d'un autre équivalent français déjà en usage mais ne donnant pas satisfaction, car il est, par exemple, trop proche du terme source anglo-américain et ne s'intègre pas vraiment au moule morphosémantique du système linguistique français; l'activité porte sur un néologisme de forme. Un débat porte actuellement sur *leadership*, qui, d'après le *Petit Robert* 1996, est un emprunt enregistré dès 1875, avec le sens général de «fonction, position de leader»; *leader* est enregistré dès 1929, avec le sens de «chef, porte-parole (...)», «personne qui prend la tête d'un mouvement, d'un groupe» et un renvoi à *meneur* et à *chef de file*; sous *chef de file*, au sens «figuré» de «celui qui vient le premier dans une hiérarchie, qui est à la tête d'un groupe, d'une entreprise», on renvoie à *leader*. Or les spécialistes de la banque ont pour coutume d'utiliser, avec un sens particulier à leur domaine, le dérivé *chef de filat*. Deux positions sont possibles: refuser un néologisme français choquant(7) pour le non-initié en raison de son mode de dérivation ou bien appuyer l'effort de francisation enregistré dans le jargon bancaire.

2.3 L'élaboration ou la reformulation d'une définition

Dans les deux premiers cas présentés au Tableau 2, l'activité est relative à un néologisme (partiel) de sens, qu'il s'agisse de la modification d'une définition pour un terme dont le sens a évolué ou de la modification d'une définition pour un terme dont le domaine d'emploi a changé. Dans le troisième cas, on cherche à formuler une définition en termes de spécialité, mais qui soit compréhensible par le plus grand

(6) Nous souhaitons mentionner l'efficacité de nos trois premières collaboratrices temporaires dans ce secteur: Gaëlle Berjonneau, Emmanuelle Bruley et Odile Raymond.

(7) Il le serait moins s'il se graphiait **chefdefilat*.

nombre. Cette préoccupation a été la nôtre dans l'ensemble de nos travaux de lexicographie traitant de mots de spécialité[8]. Elle s'impose aussi en terminologie, aussi fine et pointue cette terminologie soit-elle. Il faut rappeler ici le rôle du public : pour qui ces travaux de terminologie sont-ils réalisés ? Quel est le public visé ? Ce n'est pas seulement le public spécialisé du domaine – qui n'en a guère besoin. Ce n'est pas seulement le scientifique de haut niveau cherchant à se cultiver dans un domaine voisin du sien. C'est aussi un public plus large, journalistique, médiatique, pour qui une bonne vulgarisation s'impose : il faut «déformuler» les définitions trop spécialisées pour les «reformuler», afin que le plus grand nombre de lecteurs les comprenne. Ce public est également constitué de personnes concernées directement par ces termes dans leur travail quotidien, et qui pourtant n'ont pas toujours connaissance des notions auxquelles ils se rapportent : nous pensons au vaste ensemble professionnel constitué par le personnel de secrétariat, telles les secrétaires médicales, qui transcrivent et contribuent à rédiger les commentaires, rapports, diagnostics, ordonnances, prescriptions dictés par les médecins.

2.4 L'examen ou le réexamen d'un terme ou d'une forme

Un terme ou une forme entraînent un réexamen notamment si leur domaine d'emploi a changé. Le cercle de leur(s) domaine(s) d'appartenance s'élargit ou se rétrécit, selon que le terme spécialisé se banalise, se généralise, ou selon que, au contraire, il se spécialise davantage. Il se peut aussi simplement que le terme connaisse une «re-spécialisation», un simple transfert de domaine. Il y a lieu d'interpréter l'activité en cause comme relative à un néologisme de forme et de sens.

L'examen de formes dont la graphie a changé permet d'enregistrer des variantes graphiques en fonction des domaines d'emploi. S'il s'agit d'un aménagement possible des graphies selon les domaines dont relèvent leurs emplois, il paraît économique de proposer une homogénéisation, allant, de préférence, dans le sens d'une simplification. Nous pensons à un exemple comme la série des termes en *scan*(*n*)-[9], les différents termes terminés en -*plex*(*e*) (*duplex* et *multiplex* mais *multiplexe*) ou encore les variantes en *hém*(*o*) – / *hém*(*a*) –, *héma* – / *hémato* – (*hémovigilance*, *hémacrite*, *hématocrite*) ou *densi-* / *densito* – (dans *densimètre* et *densitomètre*).

Ces études permettent d'isoler des formes ou des éléments disponibles émergents, que l'on pourra proposer pour de nouvelles séries de formations : citons -*vigilance* (*hémovigilance*, *matériovigilance*, *pharmacovigilance*, *réactovigilance*, *stimulovigilance*) ; citons aussi l'élément –*el* en sciences et techniques spatiales, de *élément*, dans *pixel* (de l'anglais *picture element*), et, à partir de ce modèle, dans *volumel* et dans *voxel* (anglo-américain : *volume element*, *voxel*), mais qui apparaît concurrent d'une finale -*èle* dans *tachèle* (pour *tâche élémentaire*), qui correspond à l'anglo-américain *groundel*[10].

2.5 Analyse des principaux facteurs de variation : synonymie, niveaux de spécialisation, facteur temps

Nous venons de relever quelques caractéristiques d'activités de terminologie aussi bien que de lexicographie terminologique. Dans les cas décrits en 2.2, on est en présence de séries néologiques coexistantes et concurrentes, qui ne sont autres que des synonymes terminologiques, l'un des termes reflétant l'usage naturel, spontané, l'autre étant un terme élaboré – ou du moins recommandé – en vue de supplanter le premier. C'est la question classique des termes néologiques concurrents qui se pose, avec, comme choix d'analyse, et selon le point de vue adopté, celui de termes homonymiques, ou celui de mots polysémiques. Nous mettons en avant ici la probabilité d'une nuance apportée au sens d'un terme par la nouvelle forme servant à le désigner : plus exactement, ces nouvelles désignations véhiculent sans doute des connotations (*frimousse* est proposé comme équivalent de *smiley* (*Vocabulaire de l'Internet*, 1999) (v. Spillner 1994)[11].

Dans le cas d'une définition vulgarisatrice (2.3) il s'agit vraiment de la cohabitation de définitions, même si nous ne sommes pas là en lexicographie générale, où l'on appelle la «double définition» ce qui consiste à proposer, pour un terme de spécialité, une définition en termes spécialisés d'une part et une définition pour le grand public d'autre part. Nous devons tenir compte de niveaux de spécialisation différents dans l'art de définir : reformuler en termes simples une définition de spécialistes.

---

(8) *Cf.* la note 3 ci-dessus.

(9) Voir Candel (à paraître) : § VB.

(10) Ces termes et leurs définitions ont fait l'objet de publications au *Journal Officiel* et sont actuellement en cours de révision.

(11) Les «flottements» demeurent toujours possibles (De Schaetzen 1990 : 57).

Un certain nombre de cas permettent la mise au jour de sous-ensembles terminologiques devenus désuets : ils ne devraient pas trouver leur place dans un relevé néologique. Il s'agit de termes dont l'usage est révolu, le concept désigné ne correspondant plus à une réalité en usage. Ce sont des « archaïsmes néologiques », ou « néologismes archaïques », termes devenus obsolètes, en raison de l'évolution subie par leur forme ou par leur sens, d'un usage révolu, dépassé, vieilli. Toute analyse d'un terme en formation devient un élément d'analyse diachronique. L'action sur la langue consistant à recommander des termes, qui porte en principe sur des néologismes terminologiques, risque de s'appliquer à des termes connus, en usage depuis un certain temps déjà, et qui ne sont donc plus des néologismes. Les commissions spécialisées de néologie et de terminologie sont tout naturellement amenées à dépasser le strict cadre de la néologie, en cherchant à orienter ou à redresser des usages terminologiques – mais l'on peut se demander si rester dans le strict cadre de la néologie terminologique est possible.

3 Moyens spontanément mis en œuvre et méthodologie adoptée

3.1 Travail au sein du SNT

3.1.1 Recherches dans des dictionnaires et autres répertoires de mots

Des termes, ou, le plus souvent, des traductions de termes, ainsi que leurs définitions, sont recherchés, ainsi que leurs définitions, dans la quête d'équivalents français à des termes anglo-américains. On consulte à cette fin :

a) des bases de données (*le Grand Dictionnaire Terminologique*, de l'Office de la langue française, au Québec, *Termium*, du Bureau de la traduction, à Ottawa, *Eurodicautom*, des Communautés européennes, à Luxembourg), sur Internet et / ou sur CD-Rom ;
b) des dictionnaires spécialisés : sur CD-Rom (choix de dictionnaires de *Lexpro* – la Maison du dictionnaire, *Cilf*), sur Internet, avec ou sans définitions, domaine par domaine, en version papier[12] ;
c) des dictionnaires généraux : sur CD-Rom (*Le Petit Robert* 1996), sur Internet (plusieurs tomes du *TLF*, le tome 14 étant accessible librement), en version papier (le *TLF*, le *Dictionnaire de l'Académie*, 9e édition) ;
d) des dictionnaires encyclopédiques, en version papier (le *Grand Larousse universel*).

3.1.2 Recherches dans des textes

La terminologie spécifique à un domaine, objet des cas examinés ci-dessus, ne couvre pas toujours un ensemble d'usages suffisamment représentatifs du domaine étudié. Les textes ont la mémoire des mots, des usages, et de l'évolution de ces usages. Une collecte de données plus vaste s'impose alors, avec une vérification dans les textes, à une plus large échelle à travers l'interrogation de textes, sur des CD-Rom (*Encyclopædia Universalis*), des bases textuelles informatisées (*Scitech*[13] de l'Inalf), ou dans divers contextes balayés grâce au moteur de recherche Altavista. Il s'agit d'une exploitation de l'usage, que l'usage soit établi ou naissant. Une recherche de la fréquence autant que de la répartition des attestations peut être rapidement révélatrice des usages à suivre ou à recommander.

3.1.3 Une démarche efficace : la recherche par synonymes

Qu'il s'agisse de la recherche ou de la vérification de termes en français, d'équivalents étrangers, ou de domaines dans lesquels un terme est utilisé, on constate que ces recherches se font le plus souvent au moyen de l'interrogation de termes qui, par le sens ou par la forme, sont proches des termes à l'étude. C'est donc une étude à partir des synonymes qui s'impose (voir Lerat 1994 : 28). En sciences et techniques spatiales, une recherche sur *stabilisation* (*sur*) *trois axes* permet d'évaluer, outre ces deux formulations elles-mêmes, des attestations de *stabilisation à trois axes*, *triaxiale*, *sur les trois axes*, *3 axes*, pour deux synonymes en anglais.

3.2 Travail en collaboration

Le travail se fait d'abord et surtout avec les membres des commissions spécialisées de terminologie. Ce sont des personnalités marquantes des domaines concernés, de la sphère scientifique, industrielle, économique (le CEA, le CNES, la Banque, les hôpitaux, la pharmacie, la presse médicale, les syndicats représentatifs des professions...). On travaille en séance sur les termes, leurs définitions, leurs usages. Des propositions sont recueillies, discutées, annotées en commun et les échanges entre spécialistes des domaines concernés sont de tout premier intérêt pour les linguistes. Le rôle des personnalités du domaine est inestimable. Leur disponibilité et l'intérêt qu'elles manifestent pour la langue représentent pour les linguistes, les lexicographes,

(13) Voir le *Rapport d'étape* Inalf de juin 1997, UPR 9017, p. 21-27.

terminologues et traducteurs, un atout exceptionnel, inégalable et marquent une étape indispensable dans la réflexion sur les termes(14).

3.3 Comparaison d'expériences différentes: lexicographie générale, lexicographie de spécialité et terminologie

Trois types de démarches sont comparées au tableau 3: la lexicographie générale (par exemple telle que nous l'avons pratiquée dans le cadre du *TLF*), la lexicographie de spécialité (par exemple telle que nous l'avons pratiquée pour le *Supplément au TLF* et pour les travaux de l'équipe sciences et technique) et la terminologie (telle que nous la pratiquons au sein du SNT dans le cadre du travail pour les commissions spécialisées de terminologie). Nous les avons caractérisées selon leurs objets d'étude, la méthode qu'elles entraînent, le mode de classement des unités étudiées et le recours à l'usage(15). On relève de nombreux points communs entre ces trois démarches, mais surtout le même besoin d'analyse et de synthèse, ainsi que l'effort de proposition et de conseil, mais répartis de manière différente entre ces trois expériences. Les unités à l'étude sont issues de listes spécialisées ou, plus rarement, de corpus textuels. Il faudrait systématiser le recours aux marques de domaines, aux arbres de domaines conventionnellement arrêtés mais autorisant des spécifications nouvelles. On atteste et valide les emplois et on privilégie l'usage grâce aux corpus textuels et aux recherches complémentaires dans de grandes bases de données textuelles et sur Internet. Mais, dans le traitement de termes, la question de l'usage reste largement ouverte: nous y reviendrons.

4 Constats et perspectives

4.1 Un consensus difficile

Il arrive que des spécialistes réunis au sein d'une commission ne s'accordent pas sur un terme, un domaine d'emploi ou une définition: après avoir statué, il suffit qu'ils convient un collègue extérieur au groupe, qui, entendant les résultats des débats, s'élève contre un terme, sa définition ou son domaine ou sous-domaine d'emploi, et tout est remis en cause. Le résultat de séances de travail en commission spécialisée peut aussi faire finalement l'objet d'un renvoi à une nouvelle série d'études et de débats, pour n'avoir pas reçu, ou pas totalement, l'agrément du Service du dictionnaire de l'Académie(16) et de la commission générale de terminologie. En tout état de cause, il y a de fortes chances pour que les interventions ne concernent plus, alors, un véritable néologisme, mais un terme déjà ancré dans l'usage. Si le consensus est absent du début à la fin des débats, l'étude du terme est renvoyée à une date ultérieure, et peut-être abandonnée.

4.2 Une objectivité difficile

Il est plausible que l'on cherche à éviter des anglo-américanismes évitables. Mais les réactions quant à ces termes divergent d'un expert décideur à l'autre. La dénomination d'un concept familier est accueillie favorablement, fût-elle anglo-américaine. Un terme anglo-américain désignant un concept étranger à la connaissance d'un individu est naturellement moins bien accueilli. L'objectivité n'est pas partagée de la même manière selon que l'on est, ou non, familier d'un domaine de spécialité, de ses concepts et de ses désignations.

4.3 Choix conventionnels: étiquetage par domaines

Il arrive que des termes à l'étude, dans le domaine de compétence de la commission spécialisée, relèvent également d'autres domaines ou sous-domaines. Les spécialistes de la commission réunie renvoient alors ce terme à leurs collègues des autres spécialités, pour s'assurer de l'opportunité d'ajouter une autre marque de domaine à celle(s) proposée(s) par leur commission. Il n'est pas rare que la deuxième commission saisie propose alors de reformuler la définition, parallèlement à l'introduction de la nouvelle marque de domaine.

4.3.1 La terminologie des marques de domaines: une terminologie en soi

Nous sommes par ailleurs, avec les noms de domaines, dans un autre type de terminologie: c'est la terminologie des marques ou indicateurs de domaines. Or bon nombre de ces termes-marqueurs ont aussi leur place dans les dictionnaires de langue – on peut aisément consulter les longues listes de marques de domaines, en général abrégées, qui

(14) Outre les synthèses établies, ces circuits comprennent aussi des échanges avec les terminologues des autres pays francophones (Canada, Belgique, Suisse) et avec des organismes de normalisation.

(15) On se reportera avec profit à Lerat (1994).

(16) Le rôle de l'Académie est souligné dans Humbley (à paraître). Il est décrit dans le *Rapport annuel de la Commission générale de terminologie et de néologie*, 1998.

ouvrent tout dictionnaire de langue. Le *Dictionnaire de l'Académie* compte, pour le premier tome de sa neuvième édition (1994, A – Enz-), 137 marques de domaines. Le recours aux domaines est habituel en lexicographie générale, tout comme en lexicographie de spécialité et va de soi en terminologie.

Mais l'usage des marques de domaines implique toujours l'adoption de cadres conventionnels(17). Ces marques ont la valeur de simples étiquettes et répondent à un codage. C'est, davantage encore, le cas des langages documentaires comme les thesaurus. Certains de leurs descripteurs accompagnent avec succès les descriptions linguistiques des mots de dictionnaires. Des confusions existent lorsque deux types de systèmes différents sont utilisés conjointement et que le répertoire, lexicographique ou terminologique, ne les distingue pas suffisamment. Langage administratif, institutionnel et langage usuel des initiés du domaine de spécialité peuvent ainsi être confondus. C'est ainsi que la commission générale de terminologie souhaite distinguer «ce qui relève de l'enrichissement de la langue française et ce qui relève de la terminologie administratrice et juridique» (*Rapport annuel*, 1998: 11). Il faut définir les étiquettes, ou, plus exactement, déterminer les ensembles auxquels elles renvoient et les sous-ensembles qu'elles incluent éventuellement. Dans les différents types de constructions ou de recueils administratifs, on cherchera à éviter les dénominations ambigües, ou répondant à des modes de distribution inhomogènes. Les langages documentaires n'ont pas pour fonction première de correspondre aux termes utilisés dans le discours scientifique ou technique, mais il peut y avoir ressemblance et adéquation trompeuse. Si la néologie n'est pas, sans doute, prédominante dans les terminologies en usage ici, elle y est présente. D'où l'utilité de collaborations comme celle engagée entre la commission spécialisée de terminologie compétente pour le domaine de la santé et des groupes œuvrant à des classifications médicales, comme la Classification commune des actes des professions de santé (CCAPS), due au Pôle d'expertise et de référence national des nomenclatures de santé (PERNNS), et réalisée à partir de la Nomenclature générale des actes de professionnels (NGAP) et du Catalogue des actes médicaux (CdAM), ou la Classification alphanumérique de la documentation médicale et pharmaceutique (CANDO).

4.3.2 Points de vue terminologique ou lexicographique

Dans les démarches terminologique et lexicographique, le changement de domaine pourrait être traité comme le changement de sens. Dans le cas d'un changement de sens, s'il s'agit de modifier la définition d'un terme, que le sens de ce terme ait évolué ou qu'il y ait eu transfert ou glissement de son domaine d'emploi, on estime, en terminologie, qu'on a affaire à deux unités différentes. En lexicographie, on a là deux sens différents, ou deux emplois différents d'un même mot. Pour un changement de domaine d'appartenance, cette répartition est plus difficile à faire. D'un strict point de vue de terminologue, on admet qu'on a affaire à deux termes, relevant de deux domaines d'emploi différents, alors qu'un traitement lexicographique ferait placer sous une même entrée deux alinéas successifs, introduits chacun par son étiquette de domaine, voire proposerait une seule définition, avec une indication de domaine supplémentaire pour une partie de la définition seulement. Ce catalogage des termes par étiquettes de domaines est lui-même modulable: ainsi, on peut aussi bien proposer en parallèle deux étiquettes de domaines, c'est-à-dire rattacher simultanément un même terme à ce deux étiquettes (par exemple: «ingénierie nucléaire» ou «santé» pour le terme *radioprotection*), ou encore proposer une hiérarchie dans le classement de ces étiquettes et recourir à une étiquette de domaine et à une étiquette de sous-domaine (par exemple «transports» par rapport à «aéronautique»). Une confusion risque de se faire jour entre les sens, les emplois particuliers de mots et les termes ayant un sens spécifique dans le cadre d'un domaine particulier d'emploi, que ce domaine relève des sciences ou des applications technologiques ou industrielles.

4.4 La veille néologique en terminologie

La «veille néologique et terminologique» a souvent pour rôle d'appuyer ou de réorienter des propositions. Mais là encore, la prudence s'impose. Ce n'est pas toujours un article de journal, ou quelques extraits de la presse du mois qui permettent de prendre une décision. On connaît les effets de mode, les usages qui se répandent aujourd'hui extrêmement vite: en 15 jours il arrive que l'on ait recueilli pour un terme autant d'attestations d'emploi qu'en 20 ans auparavant; les attestations sont donc nombreuses, mais la couverture des emplois n'est pas significative.

Cette activité est à développer, avec les spécialistes des domaines. Toutes les propositions sont à envisager: la mise en forme de

(17) Notre expérience du *Dictionnaire de sigles* a été éclairante à ce sujet.

documents déjà collectés, aussi bien que le lancement de nouvelles collectes. Bien entendu, elle existe déjà largement, et de façon inégale, conformément aux besoins des commissions spécialisées de terminologie et néologie.

On devrait tenir compte de plusieurs paramètres: (a) du nombre d'occurrences relevées par domaines de spécialité recensés, (b) du nombre d'occurrences relevées dans des répertoires de spécialité et dans des terminologies, (c) des avis des représentants des groupements professionnels, des groupes d'utilisateurs, d'usagers de la langue du domaine – souvent bien présents ou représentés dans les commissions de terminologie, (d) des types de supports textuels analysés: encyclopédies (*Encyclopædia Universalis*), Internet (*Altavista*: toutes sortes de textes), journaux, manuels, articles de vulgarisation, etc. et (e) pour un terme du vocabulaire scientifique général, du nombre de domaines ou de sous-domaines recensés.

La veille passe par une expertise que l'on appellera de première main: données rassemblées et fournies par les spécialistes eux-mêmes, documents listés, extraits de journaux fournis par les membres des commissions, ou par d'autres contributeurs. Elle profitera aussi d'une expertise «de seconde main», données provenant par exemple des mémoires de terminologie rédigés par des étudiants; à cet ensemble pourraient être agrégées les données que nous avions collectées d'ores et déjà dans le cadre de l'équipe Sciences et techniques de l'Inalf.

La veille peut par ailleurs contribuer aux travaux d'ingénierie linguistique relatifs au repérage automatique de terme.

Le SNT ne saurait être systématiquement un producteur de néologie: c'est le domaine des spécialistes. Il peut l'être occasionnellement. Plus exactement, cette fonction serait donc d'être récepteur et organisateur, archiveur de néologie, ou du moins de collaborer à un tel ensemble d'activités.

4.5 Description de l'usage ou prescription ?

«L'usage décidera », conclue-t-on couramment à défaut de consensus. Cela revient, le plus souvent, à laisser le terme anglo-américain s'implanter. L'«usage», qui serait à corriger en « usages», serait à redéfinir, moyennant un ensemble d'enquêtes permettant de tenir compte du double critère de fréquence et de répartition des emplois.

L'usage s'impose toujours, parallèlement ou concurremment aux actions de «prescripteurs», mais, paradoxalement, c'est quand il devient gênant qu'une solution commode pour les «prescripteurs» consiste à dire «l'usage tranchera», ou «laissons faire l'usage». C'est ce qu'a tendance à faire l'Académie, «gardienne de la langue» et défenseur de l'usage, précisément. C'est ce que fait le *TLF*, qui atteste, décrit les sens, emplois et usages rencontrés. Mais ni le *Dictionnaire de l'Académie* ni le *TLF* ne prétendent être des dictionnaires de français scientifique ou technique, même si le *Supplément* au *TLF* (où notre équipe a choisi d'éviter les usages postérieurs à 1970 afin d'être mieux à même de juger des «usages» établis) s'en rapproche davantage, pour ce qui est de la partie spécialisée du vocabulaire pris en compte. Mais dans le cadre de l'action pour laquelle œuvrent les commissions spécialisées de terminologie et de néologie, «laisser faire l'usage» équivaut aussi bien à laisser l'anglo-américanisme s'implanter aux dépens d'un usage naissant, alternative commode, qui pourrait facilement être adoptée par les spécialistes, pour peu qu'on les y encourage. L'exemple cité plus haut de *leadership* vs *chef de filat* fait entrevoir deux réalités: ne pas accepter de recommander officiellement le néologisme de *chef de filat* dans les textes relatifs à la Banque incite à l'angloaméricanisme, ce qui va à l'encontre de l'effort d'«obligation pour les services de l'État d'employer les équivalents français publiés à la place des termes étrangers correspondants » (*Rapport annuel de la commission générale de terminologie et de néologie*, 1998: 9). Mais il est vrai aussi que si l'usage d'ores et déjà implanté chez les professionnels du domaine est *chef de filat*, ce terme continuera sur sa lancée, même si le dispositif officiel d'enrichissement de la langue française préférait s'abstenir de le recommander(18).

Il y a des interférences aussi bien que de grandes dissensions entre deux types d'usages: on peut s'exprimer en langue générale courante, commune à un grand nombre de locuteurs de «la rue», ou bien user d'une langue de spécialité, pouvant atteindre un degré de spécialisation extrême, où se pose alors le problème du faible nombre de spécialistes, mais dont le langage a une portée extraordinaire du fait de ses implications en recherche, ou dans les applications industrielles, puis commerciales, etc. Avec cette diffusion possible des concepts et des termes d'abord spécialisés, le terme spécialisé rejoindra le grand public, en se banalisant.

De même que certains répertoires «généralistes» n'hésitent pas à jouer un rôle «prescriptif», comme le *Petit Robert* (1996) qui note volontiers «abus.» pour «abusif», et «abusivt» pour

(18) Voir aussi le numéro de *Terminologies nouvelles* consacré à l'«Implantation des termes officiels» (1994).

«abusivement», une forme de prescription se dégage des conseils prodigués aux spécialistes, avec des directives d'usage. C'est ce que fait le *Dictionnaire des termes officiels* en mettant en garde contre des «termes étrangers ou termes impropres à éviter ou à remplacer». C'est aussi ce que font la DGLF et la commission générale de terminologie à l'issue des travaux des commissions, s'il y a eu consensus, par les publications au *Journal Officiel* puis sous la forme de fascicules thématiques (*Vocabulaires*). On trouve ainsi, dans les fascicules de *Vocabulaires*, en notes, les précisions et recommandations suivantes: «On rencontre parfois aussi, moins bien, "organiseur"» (*Informatique*, 1998, *J.O.*,: sous *agenda électronique*); «l'expression "ligne numérique à paire asymétrique" ne doit pas être utilisée» (*Internet*, 1999, *J.O.*, sous *raccordement numérique asymétrique*), «l'expression "pré-marketing" est impropre», "marketing direct" est impropre» (*Économie et des finances*, 1998, *J.O.*, respectivement sous *préplacement* et sous *vente directe*); «Il est déconseillé d'utiliser le terme "catalogue outdoor"» (*Économie et des finances*, 1998, *J.O.*, sous *catalogue du plein air*); «le terme "connectivité" est déconseillé» (*Informatique*, 1998, *J.O.*, sous *connexité*); «le terme "inforoute", qui n'est pas recommandé» (*Internet*, 1999, *J.O.*, sous *autoroutes de l'information*); «le terme "stewarding" ne doit pas être utilisé» (*Sport*, *J.O.*, sous *stadiaire*).

C'est ce que peuvent faire aussi certaines commissions, par un avis dans la presse spécialisée sur la dénomination de concepts émergeant dans leur domaine. Une telle action est prometteuse dans le domaine médical mais il ne semble pas que les physiciens, ou les mécaniciens s'exprimant dans notre idiome bénéficient d'un média journalistique s'adressant à un public suffisamment large: il n'y a pas de revue généraliste de physiciens. *La Recherche* s'adresse aux spécialistes de tous les domaines confondus.

Les nombreux spécialistes auxquels nous avons eu l'occasion de nous adresser ces dernières années, à l'occasion de la rédaction de définitions ou du choix de termes à faire entrer dans les dictionnaires, sont particulièrement intéressés par le processus d'entrée des mots de leurs domaines dans le dictionnaire, d'attestation de sens et d'emplois spécialisés. Aujourd'hui, lorsque nous posons des questions aux spécialistes au sujet de termes nouveaux à proposer comme alternatives «linguistiquement efficaces» aux anglo-américanismes déjà en usage, afin de corriger ou de faire agréer un usage naturel spontané, nous obtenons deux types de réponses très distinctes. Les uns sont sceptiques, car l'idée est répandue, dans la communauté scientifique, que toute action sur la langue «venue d'en haut» demeure inconnue, inutile et sans effet. Les autres sont prêts à collaborer et s'emparent même, à l'occasion, des termes que nous soumettons à leur jugement et nous disent les réutiliser aussitôt car ils leur manquaient. Il est donc bienvenu de créer ou d'aider la création et le développement de nouveaux outils méthodologiques pour la néologie, sa collecte, sa création, sa description, l'incitation à son abandon ou à son usage et finalement sa diffusion. On y arrivera en encourageant la collaboration entre les scientifiques et les linguistes, dans un commun respect.

Danielle Candel,
Service de néologie et terminologie,
Inalf,
CNRS,
Paris,
France.

Bibliographie

Candel (D.), 1994: «Vers un dictionnaire de français scientifique et technique», dans *Français scientifique et technique*, Candel (D.) éd., Didier Érudition, p. 185-201.

Candel (D.), à paraître: «Français scientifique et technique», dans *Histoire de la langue française 1945 – 2000*.

Candel (D.), Carton (J.), Marchaudon (P.) et Tolédano (V.), 1992: *Dictionnaire de sigles, domaines économiques et sociaux*, Conseil économique et social, CNRS, INaLF, La Maison du Dictionnaire, XXIV- 744 p.

De Schaetzen (C.), 1990: «Besoins et ressources belges en terminologie», dans *Terminologies nouvelles*, 3, p. 55-57.

Humbley (J.), à paraître: «Terminologie», dans *Histoire de la langue française 1945 – 2000*.

Lerat (P.), 1994: «Terminologie vs lexicographie», dans Candel (D.) éd., *Français scientifique et technique*, Didier Érudition, p. 27-36.

Rapport annuel de la commission générale de terminologie et de néologie, 1998: Premier Ministre, DGLF, 47 p.

Rapport d'étape, 1997: CNRS – INaLF, UPR 9017, 52 p.

Spillner (B.), 1994: «Terminologie et connotations», dans Candel (D.) éd., *Français scientifique et technique*, Didier Érudition, p. 53-62.

Terminologies nouvelles, 1994: *Implantation des termes officiels*, actes du séminaire (Rouen, décembre 1993), 165 p.

Tableau 1. *Principaux objets d'étude et recherches engagées.*

Principales actions engagées		Recherche d'un terme français équivalent à un terme angloaméricain		
Principaux objets d'étude	Assistance à la veille terminologique et néologique	déjà en usage en français	en train de s'implanter en français	synonyme d'un autre terme français déjà en usage
néologisme de forme	oui	oui	oui	oui
néologisme de sens	oui		oui (partiel)	oui (partiel)

Tableau 2. *Quelques phénomènes observés dans les principales actions de terminologie ponctuelle.*

Principales actions engagées	Élaboration ou reformulation d'une définition			Examen ou réexamen	
Autres phénomènes observés, liés à la néologie	pour une unité linguistique ou terminologique dont le sens a évolué	pour une unité linguistique ou terminologique dont le domaine d'emploi a changé	qui s'adresse aussi au grand public	d'un terme dont le domaine d'emploi a changé	d'une forme dont la graphie a changé
Variabilité définitionnelle			oui		
Incidence diachronique dans les usages observés	oui	oui		oui	
Incidence du domaine ou du degré de spécialisation		oui	oui	oui	oui
Variabilité formelle					oui

Tableau 3. *Trois expériences: lexicographie générale, lexicographie de spécialité, terminologie.*

Trois expériences caractéristiques à l'INaLF		Lexicographie générale	Lexicographie de spécialité	Terminologie ponctuelle
objet d'étude				
Présentation	listes de termes proposées par domaines	non	souvent	oui
	termes extraits de corpus	oui	souvent	rarement
Idiome d'origine des termes	termes français	oui	oui	souvent
	emprunts angloaméricains	rarement	souvent	souvent
	termes étrangers	non	rarement	oui
Méthode d'étude				
recherches	dans des répertoires de mots	oui	oui	oui
	dans des textes	oui	oui	souvent
	complémentaires	rarement	oui	oui
Mode de classement				
répartition des termes par domaines		souvent	oui	oui
Respect de l'usage				
constat et mise en avant de l'usage		oui	oui	?